

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SASU MILADI 3 MG STRUCTURES					
SIRET		8 2 4 8 1 8 6 2 9 0 0 0 2 7		Mél : m.miladi@3mgstructures.com	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
25 RUE BASFROI 75011 PARIS 11EME ARRONDISSEMENT					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Ingénierie, études techniques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse	
				N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse	
				N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
Nom					
État de résidence					
N°					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
Tél:				Tél:	
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Date : 24/06/2024 Lieu : PARIS 11EME ARRONDISSEMENT	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Qualité et nom du signataire: M. M. MILADI Président	
Prestataire :				Signature : 3-MG-STRUCTURES 25 rue Bastroi - 75011 Paris 824 818 629 R.C.S. Paris	

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

J **RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		3 MG STRUCTURES										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		25 RUE BASFROI 75011 PARIS 11EME ARRONDISSEMENT											
SIRET		8 2 4 8 1 8 6 2 9 0 0 0 2 7											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014	2 500	016			2 500					
	Immobilisations corporelles *	028	31 740	030	16 565		15 175						
	Immobilisations financières * (1)	040		042									
	Total I (5)	044	34 240	048	16 565		17 675						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	24 259	070		24 259						
		Autres * (3)	072	4 656	074		4 656						
	Valeurs mobilières de placement	080		082									
	Disponibilités	084	3 346	086		3 346							
	Charges constatées d'avance *	092		094									
Total II	096	32 260	098		32 260								
Total général (I + II)			110	66 500	112	16 565		49 935					
PASSIF								Exercice N		NET			
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000									
	Écarts de réévaluation	124											
	Réserve légale	126											
	Réserves réglementées *	130											
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132						
	Report à nouveau	134		(51 757)									
	Résultat de l'exercice	136		42 690									
	Subventions d'investissement	137											
	Provisions réglementées	140											
	Total I	142		(8 067)									
Provisions pour risques et charges			Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 136									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	16 607	)	172	39 293							
	Comptes courants d'associés	173		12 572									
	Autres dettes	175											
	Produits constatés d'avance	174											
	Total III	176		58 002									
Total général (I + II + III)			180		49 935								
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 552					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU 3 MG STRUCTURES

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

3111210213

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *

Production vendue

Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)

Production immobilisée *

Subventions d'exploitations reçues

Autres produits

Biens

Services *

dont export et livraisons intracommunautaires

209

215

217

210

214

218

146 412

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)

Variation de stocks (marchandises) *

Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)

Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *

Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)

Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)

Rémunérations du personnel *

Charges sociales (cf. renvoi 380)

Dotations aux amortissements *

dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI

Dotations aux provisions

Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles

234

236

238

240

242

243

244

250

252

254

255

256

259

260

40 752

716)

38 371

16 425

7 247

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

Total des charges d'exploitation (II)

232

264

146 412

103 722

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

270

42 690

Produits financiers (III)

280

Charges financières (V)

294

Produits exceptionnels (IV)

290

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)

347

348

300

Impôt sur les bénéfices * (VII)

306

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

310

42 690

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

42 690

314

RÉINTEGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

Provisions non déductibles *

Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)

Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

316

318

322

324

247

248

249

998

999

330

251

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Entreprises nouvelles (44 sexies)

Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)

ZRD (44 terdecies)

Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)

ZFANG (44 quaterdecies)

BUD (44 sexdecies)

Dont divers { Créance due au titre du report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

986

981

127

991

345

992

346

655

643

645

647

648

641

990

649

987

989

138

344

993

997

342

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col.1 / Déficit col.2

352

42 690

354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

Déficits antérieurs reportables * 54...336..... dont imputés sur le résultat :

356

360

42 690

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1 / Déficit col.2

370

372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 3 MG STRUCTURES										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406			
		Autres		410	2 500	412		414		416	2 500		
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426			
		Constructions		430		432		434		436			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	12 000	442		444		446	12 000		
		Installations générales, agencements, aménagements divers		450		452		454		456			
		Matériel de transport		460		462	11 552	464		466	11 552		
		Autres immobilisations corporelles		470	8 187	472		474		476	8 187		
Immobilisations financières				480		482		484		486			
TOTAL				490	22 687	492	11 552	494		496	34 240		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial				495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506			
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516			
		Constructions		520		522		524		526			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		530	9 318	532	4 038	534		536	13 356		
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
		Matériel de transport		550		552	3 209	554		556	3 209		
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL				570	9 318	572	7 247	574		576	16 565		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations		Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values							
						Court terme*	Long terme						
		①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total		578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3 MG STRUCTURES				Néant ☐ *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607						
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616						
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636						
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646						
	Sur comptes clients		650	652	654	656						
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666						
TOTAL			680	682	684	686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
			Dotations		Reprises							
Fonds commercial			681	683								
Autres Immobilisations incorporelles			700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
Terrains			710	715	2							
Constructions			720	725	3							
Installations techniques, matériel et outillage			730	735	4							
Inst. générales, agencements et aménagements divers			740	745	5							
Matériel de transport			750	755	6							
Autres immobilisations corporelles			760	765	7							
TOTAL			770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780		
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	54 336								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter						
Déficits imputés			983	42 690								
Déficits reportables			984	11 646								
Déficits de l'exercice			860									
Total des déficits restant à reporter			870	11 646								
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381					
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380					
N° du centre de gestion agréé							388					
Montant de la TVA collectée							374					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 b/s du CGI pour l'entreprise donatrice							398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3 MG STRUCTURES		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	016			
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3 SIREN 8 2 4 8 1 8 6 2 9
Dénomination de l'entreprise 3 MG STRUCTURES
Adresse (voie) 25 RUE BASFROI
Code postal 7 5 0 1 1 Ville PARIS 11EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MILADI Prénom(s) MOURAD
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 18/09/1972 N° Département 99 Commune ZARZIS Pays TN
Adresse : N° 3 Voie RUE JEAN MACE
Code postal 94120 Commune FONTENAY-SOUS-BOIS Pays FR

Tire (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD